

CONSTRUISONS
L'AVENIR
ENSEMBLE

MENTION COMPLÉMENTAIRE
TECHNICIEN EN ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Le titulaire de cette Mention Complémentaire intervient dans l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements et/ou d'installations des énergies renouvelables et du mix énergétique.

Électricien ou climaticien spécialisé il contribue à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et à leur gestion énergétique en lien avec les réglementations : RGE (Reconnu Garant de l'Environnement – RT2020 – Grenelle de l'Environnement...)

Activités professionnelles :

- Identifier les besoins des clients.
- Vérifier les faisabilités d'installations pré dimensionnées par des bureaux d'étude.
- Répartir les activités au sein d'une petite équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état.
- Installer des équipements, raccorder des installations à des réseaux.
- Régler et mettre en service.
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation des installations aux clients.
- Assurer la maintenance préventive et correctrice des installations.

Le diplômé est susceptible d'être employé par des entreprises du domaine du génie électrique, du génie climatique.



COMMENT Y ACCÉDER ?

Sont recrutés sur dossier :

- I Bac pro** Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- I Bac pro** Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- I Bac pro** Technicien du Froid et du Conditionnement d'Air
- I Bac Pro** Electrotechnique Énergie Éléments communicants
- I BP** Monteur en installations du génie climatique et sanitaire

LA MENTION, ET APRÈS ?

Poursuites d'études

- **Prépa ATS**
- **BTS** Maintenance des Systèmes (en deux ans)
 - Systèmes Énergétiques et Fluidiques
- **BTS** Fluide Énergie Domotique (en deux ans)
 - Génie Climatique et Fluidique
 - Domotique Bâtiments Communicants

Insertion Vie Active

- Installateur, Monteur.
- Climaticien.
- Chauffagiste.
- Électricien.
- Énergéticien.

Son degré d'autonomie peut être différent selon la taille, l'organisation des entreprises, la nature et la complexité des équipements installés.